

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00909

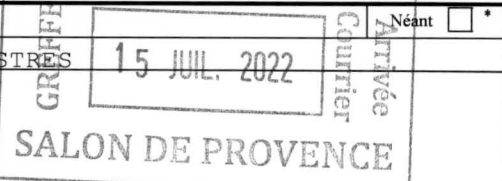
Numéro SIREN : 842 306 821

Nom ou dénomination : AB CONDUITE

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt 3722

Désignation de l'entreprise AB CONDUITEAdresse de l'entreprise 42 BOULEVARD DE VAURANNE

13800 ISTRES

Numéro SIRET * 8 4 2 3 0 6 8 2 1 0 0 0 1 3Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	10 564	14 019	8 587	
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	10 564	14 019	8 587	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	2 844	2 844	532	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	2 844	2 844	532	
Total général (I+II)		110	112	10 564	16 863	9 119	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		1 000	1 000		
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126					
Réserves réglementées *		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	132				
Report à nouveau		134		547	(3 815)		
Résultat de l'exercice		136		7 497	4 361		
Provisions réglementées		140					
Total I		142		9 043	1 547		
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		156					
CAPITAUX PROPRES	Emprunts et dettes assimilées	164					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	172	1 497	1 770		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	170	171	6 323	5 803		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		7 820	7 573		
Total général (I + II + III)		180		16 863	9 119		
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9 583		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Attestation de présentation des comptes

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise AB CONDUITE

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le								
		L	3	1	1	2	2	0	2	1	Néant					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *															
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires														
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)														
	Production immobilisée *															
	Subventions d'exploitation reçues															
	Autres produits															
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)															
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)															
	Variation de stock (marchandises) *															
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)															
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *															
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier														
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)														
	Rémunérations du personnel *															
	Charges sociales (cf. renvoi 380)															
	Dotations aux amortissements *															
	Dotations aux provisions															
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *															
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles															
Total des charges d'exploitation (II)																
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers															
	Produits exceptionnels															
	Charges financières															
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)														
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)														
	Impôts sur les bénéfices *															
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)															
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2														
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *															
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles															
	Provisions non déductibles *															
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)															
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés															
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option															
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexes)														
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)																
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)																
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																
Zone franche urbaine (44. octies A)																
Jeune entreprise innovante (44. sexes A)																
BÉNÉFICES	Bénéfice col. 1															
	Déficit col. 2															
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)															
	Déficits antérieurs reportables : *															
	Déficits antérieurs imputés sur le résultat :															
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS															

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

AB CONDUITE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 €

Siège Social : 42, Bd de Vauranne
13800 ISTRES

RCS SALON DE PROVENCE B 842 306 821

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice 2021 a été marqué par une augmentation de plus de 35% de notre chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent.

2- EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

3- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir restent liées à la nature de notre activité. Une progression raisonnable du chiffre d'affaires et du résultat net comptable en 2022 nous paraît envisageable.

4- ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

B/A

Nous n'avons aucune mention pertinente à formuler concernant l'analyse de l'évolution des affaires.

5- PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Nous n'avons rien de particulier à stipuler en la matière.

6- UTILISATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Nous n'avons rien de particulier à stipuler en la matière.

7- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

8- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021:

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 40 254 € contre 29 434 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 36,76%.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 40 254 € contre 32 435 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 24,11%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 31 417 € contre 27 581 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 13,91%.

Le résultat d'exploitation ressort à 8 837 € contre 4 854 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 82,04%.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 7 497 € contre un bénéfice de 4 361 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 16 863 € contre 9 119 € au titre de l'exercice précédent.

9- ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Bd

Nous n'avons rien de plus à ajouter que dans le paragraphe précédent.

10- INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

- plus du tiers : - Monsieur Lyes BOUNEMEUR

 - Monsieur Bouziane / *ADDA ATTOU*

Aucune modification des répartitions ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

11- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

12- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

13- AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 496,71 € de la manière suivante :

- A la réserve légale (entièrement dotée) 90,00 €

Bol

- En totalité au Report à Nouveau soit

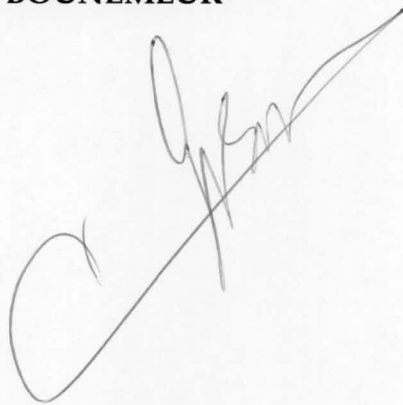
7 406,71 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des deux précédents exercices.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

L. BOUNEMEUR

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'L. Bounemeur', written over the printed name. The signature is stylized with a large initial 'L' and a long, sweeping horizontal stroke.

AB CONDUITE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 €

Siège Social : 42, Bd de Vauranne
13800 ISTRES

RCS SALON DE PROVENCE B 842 306 821

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MAI 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 496,71 € de la manière suivante :

- | | |
|---|------------|
| - A la réserve légale (entièrement dotée) | 90,00 € |
| - En totalité au Report à Nouveau soit | 7 406,71 € |

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des deux précédents exercices.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour copie certifiée conforme

Le Président

L. BOUNEMEUR



AB CONDUITE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 €

Siège Social : 42, Bd de Vauranne
13800 ISTRES

RCS SALON DE PROVENCE B 842 306 821

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE EN DATE DU 25 MAI 2022

ASSOCIES (Nom, prénoms, adresse)	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Lyes BOUNEMEUR 7, Rue Jean-Eugène Paillas Bât F 13010 MARSEILLE	50	50		
Bouziane ADDA ATTOU 20, Traverse du Moulin à Vent 13015 MARSEILLE	50	50		
TOTAL	100	100		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant 100 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 voix.

Le Président

L. BOUNEMEUR



AB CONDUITE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 €

Siège Social : 42, Bd de Vauranne
13800 ISTRES

RCS SALON DE PROVENCE B 842 306 821

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 25 MAI 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt Deux et le vingt-cinq mai à dix heures, les associés de la Société AB CONDUITE se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Lyes BOUNEMEUR et Monsieur Bouziane ADDA ATTOU, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Bouziane ADDA ATTOU.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du trois quart des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour

Ed

suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 496,71 € de la manière suivante :

- | | |
|---|------------|
| - A la réserve légale (entièrement dotée) | 90,00 € |
| - En totalité au Report à Nouveau soit | 7 406,71 € |

BIL

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des deux précédents exercices.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé et certifié conforme par le Président.

Le Président

L. BOUNEMEUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Bounemeur', written over a horizontal line.